

## CARACTERISTIQUES DES PENSIONS DE REVERSION SELON LES CAISSES DE RETRAITE

Les régimes de base						
Régimes	Taux de la réversion	Age du conjoint survivant	Durée minimum du mariage	Conditions de ressources du conjoint survivant	Cas du remariage du défunt	Cas du remariage, pacs ou concubinage du conjoint
Salariés et non titulaires de la fonction publique (CNAV), professions libérales (CNAVPL), et indépendants (RSI)	54 %	55 ans	Aucune	- 19 822 €/an (personne seule) - 31 716 €/an (en couple).	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	<b>Maintien</b> de la pension de réversion
Titulaires de la fonction publique	50 %	Aucun	4 ans en l'absence d'enfant	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion
Avocats (CNBF)	50 %	Aucun	5 ans en l'absence d'enfant	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion
Les régimes complémentaires						
Régimes	Taux de la réversion	Age du conjoint survivant	Durée minimum du mariage	Conditions de ressources du conjoint survivant	Cas du remariage du défunt	Cas du remariage, pacs ou concubinage du conjoint
Salariés (ARRCO et AGIRC)	60 %	55 ans (ARRCO) 60 ans (AGIRC)	Aucune	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion
Non titulaires de la fonction publique (IRCANTEC)	50 %	50 ans	4 ans en l'absence d'enfant	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion
Titulaires de la fonction publique (RAFP)	50 %	Aucun	Aucune	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion
Indépendants (RCI)	60 %	55 ans	Aucune	75 096 €	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	<b>Maintien</b> de la pension de réversion
Professions libérales (CARMF, CARPV, CAVP, CAVEC, CAVOM et CIPAV)	60 % (50 % pour la CIPAV)	60 ans	2 ans en l'absence d'enfant	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion
Professions libérales (CARPIMKO et CARCDSF)	60 %	65 ans	2 ans en l'absence d'enfant	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion
Avocats (CNBF)	60 %	50 ans	5 ans	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion
Notaires (CRN)	60 % ou 100 %	52 ans	5 ans en l'absence d'enfant	Aucune	Répartition au prorata des années de mariage entre le conjoint survivant et les ex-conjoints.	Perte de la pension de réversion